

Boursorama Banque attire l'attention des investisseurs sur les Produits de Bourse qui nécessitent une vigilance particulière avant chaque investissement.

PRÉSENTATION

Boursorama Banque propose une nouvelle solution technique de négociation en direct avec les émetteurs partenaires, sur les Warrants, Turbos et Certificats *.

Cette plateforme électronique de négociation permet à l'investisseur de bénéficier :

- D'une économie de 1 € sur chaque transaction exécutée,
- Des mêmes conditions de liquidité et d'animation de marché offertes par les émetteurs pour leurs produits « listés » sur le marché réglementé de NYSE Euronext,
- De produits exclusivement négociables sur Direct Emetteurs (produits dits « non listés », cf définition ci-après),
- De la possibilité de négocier les produits des émetteurs partenaires pendant des horaires étendus, après la clôture de la bourse de Paris (au lieu de 9h05 à 17h30 sur NYSE Euronext).

ÉMETTEURS PARTENAIRES ET PRODUITS NÉGOCIABLES

Direct Emetteurs permet la négociation des warrants, certificats et turbos des émetteurs Société Générale, BNP Paribas, CITI, Commerzbank, Barclays et Deutsche Bank.

Les produits des émetteurs Société Générale, BNP Paribas, CITI, Commerzbank et Barclays sont listés sur le marché réglementé de NYSE Euronext.

Les produits de l'émetteur Deutsche Bank ne sont pas référencés sur le marché réglementé de NYSE Euronext. Cependant, ils ont reçu l'agrément au niveau européen, répondant ainsi aux mêmes exigences réglementaires, et conditions d'animation. Ils sont enregistrés sur Euroclear France, bénéficiant ainsi de la même procédure de règlement/livraison que les produits dits listés. Les produits dits « non listés » de Deutsche Bank ne sont négociables en France que par l'intermédiaire de prestataires de services d'investissement proposant des plateformes alternatives de négociations sur les produits de Bourse.

En fonction des émetteurs, les types de produits et les horaires de négociation peuvent varier :

	Types de produits proposés	Horaires de négociation
Produits listés		
Société Générale	Warrants, Turbos et Certificats	8h00 - 22h00 (sur certains produits)
CITI	Warrants et Turbos	8h00 - 22h00 (sur tous les produits)
BNP Paribas	Warrants, Turbos et Certificats	8h00 - 18h30 (sur certains produits)
Commerzbank	Warrants, Turbos et Certificats	8h00 - 22h00 (sur tous les produits)
Barclays	Turbos et Certificats	8h00 - 18h30 (sur certains produits)
ING	Turbos et Certificats	8h00 - 18h30 (sur tous les produits)
Produits non listés		
Deutsche Bank	Warrants, Turbos et Certificats	8h00 - 22h00 (sur tous les produits)

ANIMATION DES PRODUITS

Les émetteurs partenaires fournissent en continu une fourchette de prix à l'achat et à la vente (Bid and Ask) avec une quantité minimum.

L'investisseur traite uniquement à la fourchette proposée par l'émetteur, c'est-à-dire que des opérations ne peuvent jamais se produire à des cours supérieurs ou inférieurs aux cours de l'émetteur.

Les ordres sur Direct Emetteurs ne seront jamais transmis vers d'autres investisseurs présents dans le carnet d'ordres, mais toujours vers le teneur de marché, donc l'émetteur.

RISQUES

Les transactions en direct entre Boursorama Banque et les émetteurs partenaires sont réalisées de gré à gré. Le défaut de règlement/livraison (risque que l'une des contreparties de la transaction fasse défaut et ne puisse pas régler les espèces ou livrer les titres concernés) n'est pas couvert par un organisme de compensation (par exemple LCH Clearnet pour les transactions sur la Bourse de Paris). Comme sur le marché réglementé, la vente à découvert des Warrants, Turbos et Certificats est interdite.

Au même titre que les transactions sur NYSE Euronext Paris, les négociations en direct sont sujettes à des risques opérationnels, notamment en cas de situation anormale de marché ou de suspension des cotations de l'actif sous-jacent, et au risque d'interruption technique, notamment en cas de panne des systèmes d'information ou de communication.

En cas de dysfonctionnement de la solution Direct Emetteurs, les ordres sont automatiquement routés sur NYSE Euronext, pendant les horaires de cotation du marché réglementé soit entre 8h00 et 18h30. L'économie d'un euro est conservée et reversée sous forme d'un crédit sur le compte-titres.

Les produits de l'émetteur Deutsche Bank n'étant pas listés sur le marché réglementé de NYSE Euronext, les ordres passés sur les produits de cet émetteur ne bénéficieront pas de cette assistance.

[Consultez la page Direct Emetteurs sur le site de Boursorama Banque en cliquant ici.](#)

* Avertissement :

Ces produits présentent un risque de perte en capital - Ces produits s'adressent à des investisseurs avertis et ne devraient être achetés que par des investisseurs disposant de connaissances spécifiques. Il est recommandé aux investisseurs de lire attentivement la rubrique "facteurs de risques" du prospectus. Risque de marché : Ces produits peuvent connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours, pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi. Effet de levier : Certains de ces produits intègrent un effet de levier qui amplifie les mouvements de cours du (des) sous-jacent(s), à la hausse comme à la baisse. Risque de crédit : En acquérant ces produits, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur et sur son garant éventuel. Risque de change : Lorsque l'actif sous-jacent est coté dans une devise étrangère, le produit sera sensible aux évolutions du taux de change entre cette devise et l'euro. Les supports d'information (Prospectus de base, Suppléments et Conditions Définitives) sont disponibles sur le site des émetteurs (www.sgbourse.fr, www.produitsdebourse.bnpparibas.fr, www.citifirst.com, www5.warrants.commerzbank.com, www.bmarkets.com) et sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org).

Boursorama Banque attire l'attention des investisseurs sur les Produits de Bourse qui nécessitent une vigilance particulière avant chaque investissement.

PRÉSENTATION

Un warrant est une option cotée en Bourse et émis par des établissements financiers, permettant d'investir avec un effet de levier sur un support (appelé sous-jacent) pouvant être une action, un indice boursier, une devise, une obligation, une matière première ou encore un contrat future. Le principal intérêt des warrants est donc d'amplifier les variations d'un sous-jacent, sans avoir besoin d'être détenteur de l'actif sous-jacent lui-même.

Il confère à l'investisseur le droit et non l'obligation, d'acheter (warrant Call) ou de vendre (warrant Put) un sous-jacent à un prix déterminé préalablement (le prix d'exercice) et à une date ou jusqu'à une date donnée (la date d'échéance ou maturité). Un warrant Call permet de bénéficier de la hausse d'un sous-jacent et un warrant Put la baisse.

Sur le site de Boursorama Banque, les warrants peuvent se négocier à l'achat et à la vente de la même façon qu'une action. Il est cependant impossible de les vendre à découvert. Chaque produit dispose d'une fiche valeur spécifique sur laquelle sont mentionnées les principales informations relatives aux caractéristiques du produit (horaires de négociation, sous-jacent, nature, date d'échéance, parité, prix d'exercice, émetteur, date d'émission) et à la cotation (« bid and ask », soit la fourchette de prix à l'achat et à la vente proposée par l'émetteur).

Sur la plateforme Direct Emetteurs et en fonction des émetteurs partenaires, des produits dits « non listés » (non référencés sur le marché réglementé de NYSE Euronext) peuvent être négociés. Un warrant « non listé » est un produit ayant reçu l'agrément au niveau européen et répondant aux mêmes exigences réglementaires et conditions d'animation. Ils sont également enregistrés sur Euroclear France, bénéficiant ainsi de la même procédure de règlement/livraison que les produits dits listés. Les produits dits « non listés » ne sont négociables en France que par l'intermédiaire de prestataires de services d'investissement proposant des plateformes alternatives de négociations sur les produits de Bourse.

Lorsqu'un warrant arrive à maturité, trois cas de figure sont alors possibles :

- Le warrant est dit « dans la monnaie », si le cours du sous-jacent est supérieur au prix d'exercice (pour un warrant call) ou si le cours du sous-jacent est inférieur au prix d'exercice (pour un warrant put),
- Le warrant est dit « à la monnaie », si le cours du sous-jacent est égal au prix d'exercice,
- Le warrant est dit « hors de la monnaie », si le cours du sous-jacent est inférieur au prix d'exercice (pour un warrant call) ou si le cours du sous-jacent est supérieur au prix d'exercice (pour un warrant put).

RISQUES

Les warrants sont des instruments financiers réservés à des investisseurs avertis, ayant un profil de risque agressif et cherchant à bénéficier des mouvements à court terme des marchés financiers.

Plusieurs types de risques sont à prendre en considération :

[La valeur temps](#)

Elle représente la valeur accordée à la probabilité que le cours du sous-jacent puisse dépasser le prix d'exercice avant la date d'échéance. Un warrant peut donc potentiellement perdre de sa valeur au fur et à mesure que la date d'échéance se rapproche. Un investissement sur un warrant en dehors de la monnaie et de maturité courte pourra s'avérer risqué si le cours du sous-jacent n'évolue pas significativement. La perte de valeur temps limitera voire annulera le gain potentiel lié au warrant.

[La volatilité](#)

Elle représente les amplitudes de variation du sous-jacent sur un intervalle de temps donné. Plus la volatilité est importante, plus la prime est élevée. Inversement, la baisse de la volatilité impacte négativement le prix du warrant.

L'effet de levier

Il permet de démultiplier les variations d'un sous-jacent, à la hausse comme à la baisse. Il peut varier en fonction de l'exposition du produit à la volatilité et à la valeur temps. L'investissement est maîtrisé dans la mesure où le risque est limité au montant investi initialement (il est donc impossible de perdre plus que la somme investie) mais le capital n'est pas garanti.

Le risque de marché

Ces produits peuvent connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours, pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Le risque de crédit

En acquérant ces produits, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur et sur son garant éventuel.

Par ailleurs, il est important de noter que la plupart des warrants sont radiés de la cote le 5^{ème} jour ouvré précédant la date d'échéance. Cela signifie qu'ils sont négociables jusqu'à la clôture du 6^{ème} jour ouvré précédant leur maturité. Si un warrant arrive à maturité par exemple un vendredi, il sera radié de la cote le vendredi précédent. Le warrant restera donc négociable jusqu'à la clôture de la séance de la veille le jeudi, veille de la radiation (et non la veille de la maturité).

Le nombre de jours pouvant varier d'un émetteur à l'autre, il est recommandé de consulter le site de l'émetteur afin de s'assurer du dernier jour de négociation du warrant.

Si jamais vous n'avez pas pu revendre vos warrants à temps, vous pouvez encore les exercer à l'échéance, s'ils sont dans la monnaie.

RECOMMANDATIONS

Avant tout investissement sur les warrants, Boursorama Banque recommande fortement :

De s'informer sur le produit :

- En consultant les caractéristiques du produit sur sa fiche valeur,
- En contactant directement l'émetteur du produit ou en se rendant sur son site internet ([liens disponibles en cliquant ici](#)) pour prendre connaissance des prospectus, des conditions et des brochures pédagogiques du produit,
- En prenant connaissance des fonctionnalités du marché réglementé des warrants listés (Euronext) et de la solution alternative proposée par Boursorama Banque (Direct Emetteurs), notamment sur les produits dits « non listés ».

D'utiliser au maximum le type d'ordre « limité » plutôt que l'ordre « au marché » ([consulter le Guide des Ordres de Bourse en cliquant ici](#)).

De suivre la date d'échéance du warrant (indiquée sur la fiche valeur) et de s'assurer du dernier jour de négociation défini par l'émetteur.

Le Service Client de Boursorama Banque se tient également à votre disposition au 01 46 09 49 49 du lundi au vendredi de 8h00 à 22h00 et le samedi de 8h45 à 16h30.

FISCALITÉ

Les warrants peuvent être négociés uniquement au sein d'un compte-titres ordinaire et ne sont pas éligibles au PEA et PEA-PME. La fiscalité appliquée sur les warrants s'assimile à celle pratiquée sur les bons d'options et instruments à termes, dès lors qu'il s'agit d'opérations effectuées à titre occasionnel par des personnes physiques résidant en France. L'imposition se fait dès le premier euro de gain au barème progressif de l'impôt sur le revenu, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux de 15,50%.

Les moins-values sont reportables pendant dix ans et compensables avec des plus-values de même nature. Le Code Général des Impôts prévoit l'imputation des pertes sans la subordonner à la condition que la perte ait été réalisée dans le cadre d'une cession à titre onéreux.

Le détail des plus ou moins-values est consultable sur le site Client de Boursorama Banque (rubrique « Fiscalité » du compte-titres). Boursorama Banque vous adresse également un Imprimé Fiscal Unique où figure le récapitulatif de vos plus ou moins-values pour l'année écoulée.

Boursorama Banque attire l'attention des investisseurs sur les Produits de Bourse qui nécessitent une vigilance particulière avant chaque investissement.

PRÉSENTATION

Un turbo (ou certificat turbo) est une valeur mobilière cotée en Bourse et émis par des établissements financiers, permettant d'investir avec un effet de levier sur un support (appelé sous-jacent) pouvant être une action, un indice boursier, une devise, une obligation ou encore une matière première. Le principal intérêt des turbos est donc d'amplifier les variations d'un sous-jacent, sans avoir besoin d'être détenteur de l'actif sous-jacent lui-même.

Il permet à l'investisseur de prendre une position à la hausse (soit un objectif de hausse du sous-jacent) via un turbo Call, ou une position à la baisse (soit un objectif de baisse du sous-jacent) via un turbo Put.

A la différence d'un warrant, un turbo est caractérisé par une « barrière désactivante », définie préalablement à l'émission par l'émetteur. Lorsque le cours du sous-jacent atteint ou franchit cette barrière, le turbo est alors désactivé et perd toute valeur. Autrement dit, l'investissement initial est intégralement perdu.

Si à l'échéance d'un turbo, le cours du sous-jacent n'a jamais atteint ou franchi la barrière désactivante pendant l'animation du produit, la valeur du turbo est alors égale à sa valeur intrinsèque. L'investisseur recevra donc un remboursement à hauteur de cette valeur intrinsèque.

En fonction des émetteurs, les types de turbos peuvent varier (turbos illimités, turbos infinis, turbos cappés, turbos floorés, etc).

Sur le site de Boursorama Banque, les turbos peuvent se négocier à l'achat et à la vente de la même façon qu'une action. Il est cependant impossible de les vendre à découvert. Chaque produit dispose d'une fiche valeur spécifique sur laquelle sont mentionnées les principales informations relatives aux caractéristiques du produit (horaires de négociation, barrière désactivante, sous-jacent, nature, date d'échéance, parité, prix d'exercice, émetteur, date d'émission) et à la cotation (« bid and ask », soit la fourchette de prix à l'achat et à la vente proposée par l'émetteur).

Sur la plateforme Direct Emetteurs et en fonction des émetteurs partenaires, des produits dits « non listés » (non référencés sur le marché réglementé de NYSE Euronext) peuvent être négociés. Un certificat « non listé » est un produit ayant reçu l'agrément au niveau européen et répondant aux mêmes exigences réglementaires et conditions d'animation. Ils sont également enregistrés sur Euroclear France, bénéficiant ainsi de la même procédure de règlement/livraison que les produits dits listés. Les produits dits « non listés » ne sont négociables en France que par l'intermédiaire de prestataires de services d'investissement proposant des plateformes alternatives de négociations sur les produits de Bourse.

RISQUES

Les turbos sont des instruments financiers réservés à des investisseurs avertis, ayant un profil de risque agressif et cherchant à bénéficier des mouvements à court terme des marchés financiers.

Plusieurs types de risques sont à prendre en considération :

La barrière désactivante

Les turbos se caractérisent par une barrière désactivante qui, une fois atteinte ou franchie, fait perdre toute valeur au produit (revente du produit impossible) et par conséquent la perte totale du montant investi. Plus la barrière est proche du cours du sous-jacent, plus l'effet de levier du produit pourra être importante mais avec un risque élevé de désactivation.

L'effet de levier

Il permet de démultiplier les variations d'un sous-jacent, à la hausse comme à la baisse. Le delta d'un turbo (sensibilité du prix du turbo pour une variation marginale du sous-jacent) est généralement proche de 100%. L'effet de levier d'un turbo est donc plus important qu'un warrant.

L'investissement est maîtrisé dans la mesure où le risque est limité au montant investi initialement (il est donc impossible de perdre plus que la somme investie) mais le capital n'est pas garanti.

Le risque de marché

Ces produits peuvent connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours, pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Le risque de crédit

En acquérant ces produits, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur et sur son garant éventuel.

Par ailleurs, à la différence d'un warrant, les variations de la volatilité sont presque négligeables dans la mesure où la notion de valeur temps est très faible. Le passage du temps a donc un faible impact sur le prix d'un turbo. En cas de fort rapprochement entre le cours du sous-jacent et la barrière du turbo, la hausse de la volatilité rend alors la possibilité de désactivation plus importante.

Contrairement au warrant, un turbo peut être négocié jusqu'à son dernier jour de cotation (date d'échéance), si la barrière n'a pas été atteinte ou franchie avant.

RECOMMANDATIONS

Avant tout investissement sur les turbos, Boursorama Banque recommande fortement :

De s'informer sur le produit :

- En consultant les caractéristiques du produit sur sa fiche valeur,
- En contactant directement l'émetteur du produit ou en se rendant sur son site internet ([liens disponibles en cliquant ici](#)) pour prendre connaissance des prospectus, des conditions et des brochures pédagogiques du produit,
- En prenant connaissance des fonctionnalités du marché réglementé des warrants listés (Euronext) et de la solution alternative proposée par Boursorama Banque (Direct Emetteurs), notamment sur les produits dits « non listés ».

D'être vigilant lors du choix du produit, à ce que la barrière désactivante ne soit pas trop proche du cours du sous-jacent.

D'utiliser au maximum le type d'ordre « limité » plutôt que l'ordre « au marché » ([consulter le Guide des Ordres de Bourse en cliquant ici](#)).

De suivre la date d'échéance du turbo (indiquée sur la fiche valeur) et de s'assurer du dernier jour de négociation défini par l'émetteur.

Le Service Client de Boursorama Banque se tient également à votre disposition au 01 46 09 49 49 du lundi au vendredi de 8h00 à 22h00 et le samedi de 8h45 à 16h30.

FISCALITÉ

Les turbos peuvent être négociés uniquement au sein d'un compte-titres ordinaire et ne sont pas éligibles au PEA et PEA-PME. La fiscalité appliquée sur les turbos s'assimile à celle pratiquée sur les bons d'options et instruments à termes, dès lors qu'il s'agit d'opérations effectuées à titre occasionnel par des personnes physiques résidant en France. L'imposition se fait dès le premier euro de gain au barème progressif de l'impôt sur le revenu, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux de 15,50%.

Les moins-values sont reportables pendant dix ans et compensables avec des plus-values de même nature. Le Code Général des Impôts prévoit l'imputation des pertes sans la subordonner à la condition que la perte ait été réalisée dans le cadre d'une cession à titre onéreux.

Le détail des plus ou moins-values est consultable sur le site Client de Boursorama Banque (rubrique « Fiscalité » du compte-titres). Boursorama Banque vous adresse également un Imprimé Fiscal Unique où figure le récapitulatif de vos plus ou moins-values pour l'année écoulée.

Boursorama Banque attire l'attention des investisseurs sur les Produits de Bourse qui nécessitent une vigilance particulière avant chaque investissement.

PRÉSENTATION

Un certificat à levier est une valeur mobilière cotée en Bourse et émis par des établissements financiers, permettant d'investir avec un effet de levier sur un support (appelé sous-jacent) pouvant être une action, un indice boursier, une devise, une obligation ou encore une matière première. Le principal intérêt des certificats à levier est donc d'amplifier les variations d'un sous-jacent avec un effet de levier fixe connu initialement, sans avoir besoin d'être détenteur de l'actif sous-jacent lui-même.

Il permet à l'investisseur de prendre une position à la hausse (soit un objectif de hausse du sous-jacent) via un certificat « Leverage », ou une position à la baisse (soit un objectif de baisse du sous-jacent) via un certificat « Short ».

A la différence d'un certificat turbo, un certificat à levier ne dispose pas de « barrière désactivante » et ne pourra donc pas être désactivé si le cours du sous-jacent atteint ou franchit un certain niveau.

Un certificat à levier est à maturité dite ouverte, donc sans date d'échéance préalablement définie. Il a potentiellement une durée de vie illimitée (cf les cas défavorables ci-après).

En fonction des émetteurs, les effets de levier des certificats peuvent varier (effet de levier pouvant atteindre 15 fois la variation du sous-jacent).

Sur le site de Boursorama Banque, les certificats à levier peuvent se négocier à l'achat et à la vente de la même façon qu'une action. Il est cependant impossible de les vendre à découvert. Chaque produit dispose d'une fiche valeur spécifique sur laquelle sont mentionnées les principales informations relatives aux caractéristiques du produit (horaires de négociation, sous-jacent, nature, parité, émetteur, date d'émission) et à la cotation (« bid and ask », soit la fourchette de prix à l'achat et à la vente proposée par l'émetteur).

Sur la plateforme Direct Emetteurs et en fonction des émetteurs partenaires, des produits dits « non listés » (non référencés sur le marché réglementé de NYSE Euronext) peuvent être négociés. Un certificat « non listé » est un produit ayant reçu l'agrément au niveau européen et répondant aux mêmes exigences réglementaires et conditions d'animation. Ils sont également enregistrés sur Euroclear France, bénéficiant ainsi de la même procédure de règlement/livraison que les produits dits listés. Les produits dits « non listés » ne sont négociables en France que par l'intermédiaire de prestataires de services d'investissement proposant des plateformes alternatives de négociations sur les produits de Bourse.

RISQUES

Les certificats à leviers sont des instruments financiers réservés à des investisseurs avertis, ayant un profil de risque agressif et cherchant à bénéficier des mouvements à court terme des marchés financiers.

Plusieurs types de risques sont à prendre en considération :

[La radiation anticipée du produit](#)

Les certificats à levier se caractérisent par le fait qu'ils ne disposent ni de barrière désactivante, ni de date de maturité. Cependant, l'émetteur se réserve la possibilité de procéder à la radiation de son produit si il juge que ce dernier ne répond plus aux variations du sous-jacent. En effet, dans le cas défavorable où le sous-jacent enregistrerait des variations inverses à la stratégie initiale, le certificat les répliquerait avec un effet de levier jusqu'à diminuer fortement la valeur du produit. Sa sensibilité aux variations du sous-jacent devient alors réduite, au point de ne plus répercuter d'évolutions dans son prix.

Lorsque ce scénario se réalise, l'émetteur fixe une date de radiation du produit à l'issue de laquelle les titres ne sont plus négociables. L'émetteur définit ensuite le montant éventuel du règlement anticipé qui devra être versé aux porteurs du produit. Ce versement est réalisé sur le compte-titres du porteur, par son intermédiaire financier.

L'effet de levier

Il permet de démultiplier les variations d'un sous-jacent, à la hausse comme à la baisse. L'investissement est maîtrisé dans la mesure où le risque est limité au montant investi initialement (il est donc impossible de perdre plus que la somme investie) mais le capital n'est pas garanti.

Le risque de marché

Ces produits peuvent connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours, pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Les sous-jacents diffèrent d'un émetteur à l'autre. Dans le cas des certificats à levier multipliant les variations quotidiennes du CAC 40 à la hausse comme à la baisse, on observe que le sous-jacent peut être différent. Certains émetteurs utilisent le contrat Future CAC 40 et d'autres un indice spécifique (créé par Euronext) répliquant les variations de l'indice CAC 40 avec un effet de levier.

Les émetteurs disposent d'un mécanisme de protection partielle en cas de forte variation du sous-jacent, le principe étant d'éviter le risque de perte totale. Avec un certificat à effet de levier 15 et dans le cas où la variation du sous-jacent serait de 7%, cela sous-entendrait que le certificat baisserait de plus de 100%. Le mécanisme de protection partielle se déclenche dès lors qu'un certain niveau (en fonction de l'effet de levier) est atteint sur le sous-jacent. Une suspension provisoire est alors activée pendant quelques minutes afin de recalculer une performance à partir du niveau le plus bas atteint pendant l'intervalle de suspension.

Cependant, dans le cas des émetteurs ayant pour sous-jacent un indice à levier et lorsque des variations très importantes sont observées, la valeur de l'indice peut devenir nulle voire négative et entraîner la radiation immédiate du certificat.

Le risque de crédit

En acquérant ces produits, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur et sur son garant éventuel.

Par ailleurs, cette gamme de produits pouvant disposer d'un effet de levier important, il est recommandé de suivre et gérer quotidiennement ses investissements.

RECOMMANDATIONS

Avant tout investissement sur les certificats à levier, Boursorama Banque recommande fortement :

De s'informer sur le produit :

- En consultant les caractéristiques du produit sur sa fiche valeur,
- En contactant directement l'émetteur ou en se rendant sur son site internet ([liens disponibles en cliquant ici](#)) pour prendre connaissance des prospectus, des conditions et des brochures pédagogiques du produit,
- En prenant connaissance des fonctionnalités du marché réglementé des warrants listés (Euronext) et de la solution alternative proposée par Boursorama Banque (Direct Emetteurs), notamment sur les produits dits « non listés ».

D'être vigilant lors du choix du produit, à ce que la barrière désactivante ne soit pas trop proche du cours du sous-jacent.

D'utiliser au maximum le type d'ordre « limité » plutôt que l'ordre « au marché » ([consulter le Guide des Ordres de Bourse en cliquant ici](#)).

De suivre la date d'échéance du turbo (indiquée sur la fiche valeur) et de s'assurer du dernier jour de négociation défini par l'émetteur.

Le Service Client de Boursorama Banque se tient également à votre disposition au 01 46 09 49 49 du lundi au vendredi de 8h00 à 22h00 et le samedi de 8h45 à 16h30.

FISCALITÉ

Les certificats à levier peuvent être négociés uniquement au sein d'un compte-titres ordinaire mais ne sont pas éligibles sur un PEA, un PEA-PME ou une assurance vie (chez Boursorama Banque). La fiscalité appliquée sur les certificats à leviers s'assimile à celle pratiquée sur les obligations, dès lors qu'il s'agit d'opérations effectuées à titre occasionnel par des personnes physiques résidant en France.

Dans le cas d'une radiation anticipée (cf paragraphe relatif aux Risques), l'émetteur fixe une date de radiation du produit à l'issue de laquelle les titres ne sont plus négociables. **Il appartient au porteur de vendre ses titres au plus tard à la date de fin de négociation déterminée par l'émetteur afin de matérialiser une perte et pouvoir la compenser sur des plus-values de même nature.** Les moins-values sont reportables pendant dix ans.

Le détail des plus ou moins-values est consultable sur le site Client de Boursorama Banque (rubrique « Fiscalité » du compte-titres). Boursorama Banque vous adresse également un Imprimé Fiscal Unique où figure le récapitulatif de vos plus ou moins-values pour l'année écoulée.